

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF6

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 20

Après les mots :

« du I, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« l'année : « 2025 » est remplacée par l'année : « 2027 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à borner dans le temps cette niche fiscale.